Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251127-X_2025_8-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : **X-2025-8**

En exercice	**17**
Présents	**10**
Pouvoirs	**3**
Votants	**13**

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - C.LECLERC - P.L.KERINO - J.SAUVAGET - P.DRUELLES - C.TRICOIRE – B.DE RENEVILLE - O.DENFER - I.LEFRANC
ABSENTS : C.GUEROUARD - V.ADAM-MOISSON - A.HUET - C.PELLISSIER - B.LAURENT - I.RONDOT - S.LE DAMANY
POUVOIRS : C.PELLISSIER à O. DENFER – I.RONDOT à B. DE RENEVILLE - S.LE DAMANY à F. GAUVAIN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Plan de financement de l'opération d'aménagement des abords du mégalithe de Bilgroix.

Madame le Maire présente l'opération d'aménagement des abords du mégalithe de Bilgroix qui peut être financée par l'État et GMVA.

Il est proposé d'arrêter le tableau de financement suivant :

Besoins	Montant HT	%	Ressources	Montant HT	%
Maitrise d'œuvre	17 500,00 €	9%	Département :		
Travaux	175 000,00 €	91%	Valorisation et restauration du patrimoine	48 125,00 €	25,00%
Equipements et mobiliers			GMVA :		
			FONDS DE CONCOURS	28 000,00 €	14,55%
			Total aides	76 125,00 €	39,55%
			Autofinancement	116 375,00 €	60,45%
TOTAL DES BESOINS	**192 500,00 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**192 500,00 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251127-X_2025_8-DE

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Valide le plan prévisionnel de financement tel que détaillé ci-dessus.
- Autorise le Maire à effectuer les formalités pour l'obtention des subventions auprès de l'Etat et prendre toutes les décisions nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 27 novembre 2025

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

MAIRIE DE ARZON
56640

Frédérique GAUVAIN